



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du Lundi 03 mai 2021**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le Lundi 03 mai 2021 à 18 Heures 30 Min

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. CHAUVIN.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

Approbation du compte-rendu municipal du 15 mars 2021.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il faut rajouter à l'ordre du jour deux points principaux :

- Entretien école
- Terrain de sport.

1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes doit apporter une modification sur ses statuts, au 12^{ème} article consacré au Conseil des Maires.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-03-02 du 2 mars 2021 créant et installant la Conférence des Maires au sein de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, il n'y a donc pas lieu de maintenir le Conseil des Maires au sein de la COMCOM.

L'article 12 des statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes doit donc être abrogé.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit délibérer, afin d'accepter ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver les nouveaux statuts de la communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, notamment son 12^{ème} article :

Le Président est l'organe exécutif de la communauté de communes.

Il est seul chargé de l'Administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, dans les conditions fixées par l'article L 5211-9 du CGCT.

2/ ENTRETIEN ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans des travaux sont réalisés dans l'école pendant la période estivale.

Cette année, ces travaux se feront dans la « grande salle historique » appelé plus communément la « classe de Blandine ». Fabien accompagné d'un jeune réalisera la peinture murale et du plafond.

Nous avons fait appel à une société : TDAcoustique pour réaliser un traitement de correction acoustique dans cette classe au vu des anciens panneaux posés il y a fort longtemps et en mauvais état aujourd'hui.

Ces travaux d'investissements s'élèvent à 5 816.40 € HT. Ils consistent à l'installation de grands capteurs absorbants suspendus horizontalement sous le plafond afin de diminuer au maximum les nuisances sonores.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la signature du devis avec la société TDAcoustique pour les travaux de l'école.

3/ TERRAIN DE SPORT

Monsieur le Maire explique que pour l'aménagement du terrain de sport au stade, 3 devis ont été proposé pour le terrassement.

A ce jour, les négociations sont en cours.

Pour ce projet, la demande de subvention de 15 000 € faite auprès du PNR a été accepté.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Elections Départementales et Régionales** : Elles se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochain. Les bureaux de votes seront ouverts de 8h00 à 20h00.

Au vu des deux élections, les deux bureaux de votes seront installés dans la salle du conseil à la mairie.

- **Projet centre village** : Le CAUE nous aide sur le projet de réhabilitation de la maison du village et des locaux attenants. Il va établir avec notre accord le cahier des charges, qui sera présenté au mois de septembre pour les futurs travaux.

En amont, deux réunions publiques auront lieu. La première est prévue le vendredi 18 juin avec le personnel scolaire et la seconde le samedi 19 juin à 10h00 avec les habitants de la commune.

Une boîte à idées sera installée à la mairie, afin de recueillir les idées de chacun.

- **Cabinet orthophoniste** : Le 15 mai prochain, un cabinet d'orthophoniste ouvrira ses portes au château d'Hérouville-en-Vexin.

- **Date du prochain Conseil Municipal** : Lundi 28 juin 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15 Heures.


**Le Maire,
Eric BAERT**

(Circular stamp: MAIRIE HEROUVILLE EN VEXIN, CONSEIL MUNICIPAL, 1965-2021)